

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 37 (2000)  
**Heft:** 1434

**Rubrik:** Marché de l'électricité

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les distributeurs n'attendent pas le Parlement

*Les électriciens suisses investissent déjà l'Europe, sans que celle-ci exige la réciprocité. Quand le marché anticipe la loi.*

LE MARCHÉ SUISSE de l'électricité n'est toujours pas libéralisé. En effet, le Conseil des Etats vient de renvoyer l'examen du projet de loi après la votation du 24 septembre prochain sur les taxes énergétiques. Ce retard n'empêche pas les sociétés d'électricité de conquérir de nouveaux marchés à l'étranger.

Alors qu'elles devaient se limiter au commerce de gros au travers du réseau européen interconnecté, elles livrent maintenant à des consommateurs et à des sociétés locales de distribution. En 1998 déjà, le groupe Watt décrochait un contrat avec Fribourg-en-Brigau, et Waldshut, une ville du sud de l'Allemagne, abandonnait son fournisseur local pour le Suisse Atel. Aujourd'hui, profitant de l'ouverture du marché européen, les distributeurs helvétiques livrent également à des clients français, italiens et autrichiens. Selon les re-

cherches de la *Basler Zeitung* (5 juin 2000), Atel, les Forces motrices de la Suisse, les Forces motrices bernoises et le groupe Watt vendront cette année entre six et sept milliards de kWh, soit l'équivalent de la production de la centrale de Leibstadt. Atel a créé en Italie sa propre société de distribution et pris une participation financière dans les Services industriels de Milan et Rome.

Cette présence des distributeurs suisses sur le marché européen peut étonner quand on sait que l'Union européenne exige la réciprocité. Or le marché suisse est toujours fermé aux sociétés étrangères. En réalité, les groupes helvétiques n'ont aucune peine à prouver que leur électricité est produite dans l'Union car, une fois injectée dans le réseau européen, l'origine du courant n'est dès lors plus décelable. *jd*

## POLITIQUE EUROPÉENNE

### Tenir les promesses qu'on n'a pas faites

L'INTERPRÉTATION DU vote sur les bilatérales est révélatrice de l'indécision fondamentale du Conseil fédéral. Avant le scrutin, il avait tenu à clarifier la portée du vote, tirant leçon du scrutin sur l'EEE. Les bilatérales, avait-il précisé, n'engagent pas au-delà du contenu des accords. Le peuple, puisque le référendum a abouti, tranche souverainement: il accepte ou refuse un objet précis. Il ne se prononce pas sur une orientation politique.

Mais aujourd'hui, selon les eurosceptiques, cette claire délimitation devient un engagement à en rester au statu quo. Maintenir le cap européen serait selon eux contraire aux engagements pris avant les bilatérales! En fait la votation devait être circonscrite à elle-même, et voilà qu'elle devient promesse d'en rester là. Promesse que le Conseil fédéral est sommé de respecter. S'il tient vraiment à sa libre compétence de conduire la politique extérieure, comment peut-il se laisser enfermer par de telles interprétations? A défaut d'autre chose, une claire et publique clarification serait déjà une affirmation d'autorité. *ag*

### Médias

L'ASSOCIATION DES Amis du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* publie un pamphlet de son président Pierre Engel intitulé *Le livre blanc d'un noir dessin*.

LE MENSUEL URANAIS *ALternative*, l'un des rares survivants de la presse alternative des belles années, envisage de se saborder. Personne ne s'annonce pour le rédiger et les abonnés ont tendance à renoncer au renouvellement de l'abonnement. Il faudrait 50 000 francs de plus par année pour équilibrer les comptes.

UN SUPPLÉMENT TÉLÉVISION dont on parle peu s'appelle *TV Sélection*. Il est joint chaque semaine à *La Liberté* et à *l'Echo Magazine*.

LE BI-MENSUEL DES propriétaires d'immeubles (*Hauseigentümer*) a fêté le 250 000<sup>e</sup> adhérent de l'Association par un encart où l'on peut voir l'évolution des effectifs: 100 000 membres en 1979, 200 000 en 1996 et 250 000 maintenant. *cfp*